

Rapport annuel 2019



Bâle, port rhénan du Petit-Huningue, vue sur le bassin I. © Kathrin Schulthess Fotografie, Denkmalpflege Basel Stadt.

1 Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est une commission spécialisée et indépendante de la Confédération. Elle conseille les départements de l'administration fédérale sur des questions de fond concernant les monuments historiques et l'archéologie, et participe à la mise en application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, du 1er juillet 1966; RS 451) et à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires fédéraux des objets d'importance nationale, et notamment à celles de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Elle rédige des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales, prend position, sur demande de l'Office fédéral de la culture (OFC), sur des requêtes d'aide financière dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de recherche fondamentale et suit les développements de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie. Elle entretient une collaboration et des échanges scientifiques avec les milieux spécialisés intéressés. Son activité d'expertise a pour bases légales la LPN et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN, du 16 janvier 1991; RS 451.1).

La commission est pluridisciplinaire et se compose de quinze membres ayant divers champs de compétences et d'activités dans les domaines de la protection des monuments historiques, de la restauration/conservation, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de l'architecture et du génie civil. Les membres sont nommés par le Conseil fédéral pour trois mandats maximum de quatre ans chacun. L'OFC assure le secrétariat de la CFMH comme si elle était une unité administrative.

Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie cinq fois : le 15 février, le 20 juin, le 13 septembre, le 24 octobre à Berne ; le 6 décembre, la CFMH a siégé avec ses consultants externes à Lucerne. Elle a adopté 18 expertises et prises de position et s'est exprimée – dans le cadre de consultations des offices et de procédures de consultation – sur des modifications législatives et sur des interventions politiques.

2 Composition de la commission et consultants permanents

En 2019, la commission se composait des personnes suivantes :

Président				
Stefan Wuelfert	Dr. sc. nat., responsable de la filière Conservation et restauration et vice-directeur de la Haute école des arts de Berne.	Bätterkinden	BE	
Vice-présidentes	Vice-présidentes			
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice au Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG	
Sabine Nemec-Pi- guet	Architecte dipl. EPFL, Directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, Conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE	

Membres			
Peter Baumgartner	Architecte, jusqu'en 2016 directeur adjoint du Service des monuments historiques du canton de Zurich		JU
Stephanie Bender	Dr ès sc. tech. EPFL, directrice et cofondatrice de 2b architectes GmbH à Lausanne, chargée de cours en architecture à la Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg	Lausanne	VD
Renaud Bucher	Dr ès lettres, historien de l'art et conservateur des monuments historiques du canton du Valais jusqu'en 2016	Sion	VS
Jürg Conzett	Dr, h. c., ingénieur civil EPFZ/SIA	Coire	GR
Roger Diener	Dr, h. c., prof. emer., architecte EPFZ	Bâle	BS
Pia Durisch	Architecte ETH/SIA/FAS	Lugano-Massa- gno	TI
Moritz Flury-Rova	Dr ès lettres, historien de l'art, conservateur adjoint des monuments historiques du canton de Saint-Gall	Trogen	AR
Brigitte Frei-Heitz	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne	Arlesheim	BL
Isabel Haupt	Dr ès sc. tech. EPFZ, conservatrice adjointe des monuments historiques du canton d'Argovie	Zurich	ZH
Carola Jäggi	Prof. Dr ès lettres., professeure d'histoire de l'art et d'archéologie paléochrétiennes et médiévales, Université de Zurich	Zurich	ZH
Dave Lüthi	Prof. Dr, professeur Architecture & Patrimoine, Université de Lausanne	Lausanne	VD
Peter Omachen	Dr ès sc. techn., architecte EPFZ, conservateur des monuments historiques du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Secrétariat			
Irène Bruneau	M.A. Historienne de l'art et de l'architecture	Wabern	BE

Début 2019, la CFMH a accueilli deux nouveaux membres :

Stefan Wuelfert a été nommé par le Conseil fédéral pour succéder à Nott Caviezel au poste de président de la CFMH. Il a étudié la physique et la chimie à l'Université de Berne, où il a soutenu sa thèse en 1991. Depuis 1993, il est actif dans le domaine de la conservation des biens culturels. En 2004, il est devenu chef du département Conservation et restauration de la Haute école des arts de Berne et a été promu vice-directeur en 2010.

- Stephanie Bender a étudié l'architecture à l'EPFL, où elle a obtenu son doctorat. Depuis 1998, elle codirige le cabinet d'architecture 2b architectes à Lausanne. Depuis plusieurs années, elle enseigne l'architecture à la Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg.

En fin d'année, la commission s'est séparée de quatre de ses membres qui étaient arrivés au terme de leur mandat :

- Grâce à sa vaste expérience dans les domaines de l'architecture et de la conservation des monuments historiques, Peter Baumgartner a pris part à de nombreux débats et à l'élaboration de nombreux documents au sein de la CFMH. Les délégations de la commission ont pu profiter de l'étendue sans cesse renouvelée de ses connaissances, de sa riche expérience et de sa pratique dans le domaine de la conservation des monuments historiques, ainsi que de ses compétences relationnelles, aussi importantes qu'appréciées.
- Ingénieur civil de renom, expérimenté, Jürg Conzett a toujours réussi à allier ses compétences en ingénierie à l'histoire de l'architecture. Ses connaissances spécifiques ont été d'une importance majeure pour un grand nombre d'expertises et les discussions internes à la commission ont bénéficié de son esprit analytique et de ses interventions structurées et toujours présentées de brillante manière.
- Pia Durisch, architecte de renom, a enrichi de ses interventions spontanées les débats en rapport avec l'évaluation de planifications et de projets de construction. Elle a impressionné par ses connaissances approfondies, ses positions réfléchies et ses remarquables contributions personnelles, en particulier sur la culture du bâti au sud des Alpes.
- Brigitte Frei-Heitz, en tant que conservatrice des monuments historiques avec des compétences spécialisées relatives aux jardins historiques, a marqué un grand nombre d'expertises et de discussions de la commission ; les différentes références environnementales à prendre en compte dans l'évaluation des monuments jouent également un rôle important dans le travail de la commission. Elle a grandement contribué à améliorer la qualité du travail de cette dernière.

Nous remercions tous les membres sortants pour leur engagement et leurs accomplissements au sein de la commission, et leur souhaitons beaucoup de succès et de joie pour leur avenir professionnel et privé.

Sur demande de la CFMH, l'OFC a nommé comme consultantes et consultants plusieurs personnes spécialisées dans des domaines bien spécifiques. Elles conseillent la commission dans leurs domaines de spécialité. Selon les cas, les consultantes et les consultants permanents participent à la rédaction des expertises ou des prises de position. En 2019, les personnes suivantes ont assumé ces fonctions :

Consultantes et consultants permanents			
Ernst Baumann	Ingénieur civ. HTL/STV	Physique et acoustique du bâtiment	
Eugen Brühwiler	Prof. Dr sc. techn., Ing. civ. dipl. EPF/SIA	Génie civil	
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Jardins historiques	

Lukas Högl	Dr ès sc. techn., architecte EPFZ	Maçonneries et châteaux-forts
Paul Raschle	Dr ès sc. nat., biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail

3 Expertises et prises de position

La CFMH a élaboré 18 expertises et prises de position. Les expertises signalées par un astérisque (*) ont été établies conjointement avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) :

Ct.	Commune	Objet	A l'intention de	Terminé
BS*	Bâle	Rheinhafen, Hafenbecken I, Ostquai	Conservation des monuments his- toriques du canton de Bâle-Ville	17.12.2019
BE*	Ringgenberg	Examen préliminaire de l'aménagement local	Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne	09.12.2019
BE*	Thoune	Etude de faisabilité pour les nouveaux immeubles Bälliz 55-59	Service des monuments histo- riques du canton de Berne	03.12.2019
SG*	Saint-Gall	Nouvelle bibliothèque au Blumenmarkt, concours	Service des monuments histo- riques du canton de Saint-Gall	30.10.2019
VD	Pully	Villa Eupalinos	Cour de droit administratif et pu- blic du Tribunal cantonal du can- ton de Vaud	17.10.2019
VS*	Visp	Quartier de Kleegärten	Service des monuments histo- riques du canton du Valais	25.09.2019
СН		Message culture	Office fédéral de la culture	19.09.2019
СН		Stratégie Culture du bâti	Office fédéral de la culture	19.09.2019
CH*	ISOS	VISOS, consultation des of- fices	Office fédéral de la culture	28.08.2019

LU*	Lucerne	Théâtre, planification test	Service des monuments histo- riques du canton de Lucerne	11.07.2019
TI*	Bellinzone	Viale Portone	Section du développement territo- rial, République et canton du Tes- sin	11.07.2019
СН		Conception énergie éolienne	Office fédéral du développement territorial	28.06.2019
CH*		Plan sectoriel militaire	Secrétariat général DDPS	24.04.2019
GL	Näfels	Palais Freuler	Service des monuments histo- riques du canton de Glaris	18.04.2019
TG*	Arbon	Restaurant Rotes Kreuz	Département des constructions et de l'environnement du canton de Thurgovie	01.04.2019
CH*	ISOS	VISOS, procédure de con- sultation externe	Office fédéral de la culture	15.03.2019
VD*	Lavaux	Plan d'affectation cantonal PAC	Service du développement territo- rial du canton de Vaud	04.03.2019
OW	Kerns	Plan du quartier de Chlewi- gen	Service des monuments historiques du canton d'Obwald	27.02.2019

A la fin de l'année, les expertises et prises de position suivantes étaient en cours :

Ct.	Commune	Objet	A l'intention de
BE	Meiringen	Ruine du château de Resti	Service archéologique du canton de Berne
LU	Saint-Urbain	Déplacement du terminus (gare) à Saint-Urbain, commune de Pfaffnau	Service Territoire et économie du canton de Lucerne
LU	Sursee	Presqu'ile de Zellmoos Projet de maison de pêcheur (patrimoine culturel mondial de l'UNESCO)	Service cantonal d'archéologie, Lucerne
OW	Giswil	Etude d'extension de l'hôtel « Krone », parcelle nº 465	Service des monuments historiques du canton d'Obwald

OW	Sarnen	Planification test « OKB-Areal », parcelle nº 303	Service des monuments historiques du canton d'Obwald
SZ	Altendorf	Tüchelweg 3, nouvelle construction	Service des monuments historiques du canton de Schwyz
SZ	Brunnen	Demande de protection du han- gar à bateaux de Hopfräben	Service des monuments historiques du canton de Schwyz
SZ	Einsiedeln	Place de l'abbaye	Service des monuments historiques du canton de Schwyz
SZ	Pfäffikon Freien- bach	Etude de faisabilité volumes des parcelles 568, 570 et 571	Service des monuments historiques du canton de Schwyz
VS	Vouvry	Nouvelle construction	Service des monuments historiques du canton du Valais

En 2019, différentes demandes d'expertise ont en outre été transmises à la CFNP ou retournées à l'expéditeur.

3.1 A propos des expertises et activités de la commission

Les expertises présentées ont traité de divers problèmes concernant des instances très différentes liées à la culture du bâti. Il convient d'ajouter ici quelques réflexions à propos des expertises et des activités de la commission.

Lors d'expertises réalisées en commun avec la CFNP sur la transformation du bassin I du port rhénan du Petit-Huningue à Bâle (BS), les commissions se sont exprimées sur la valeur historique et patrimoniale des quais est et ouest. L'expertise s'inscrit dans le contexte des projets de transformation et de modernisation du port rhénan du Petit-Huningue. Plus particulièrement, étant donné que les contrats de superficie arriveront à échéance en 2029, le quai ouest cessera d'être utilisé à des fins portuaires et est appelé à s'urbaniser. Les silos qui disparaîtront sur le quai est suite aux réaffectations prévues feront place à de nouvelles constructions.

Le site portuaire conceptualisé et réalisé par Oskar Bosshardt entre 1919 et 1922 se distingue aujourd'hui encore par ses hautes qualités urbanistiques, architecturales, techniques et systémiques. Des architectes renommés tels que Hans Bernoulli, Bräuning, Leu, Dürig ou Richard Calini, ou des artistes tels que Willy Hege et Wilhelm Münger ont eux aussi marqué les quais de leur empreinte avec des bâtiments et des œuvres d'art. Les installations encore pleinement utilisées aujourd'hui n'ont cessé de se développer au fil du temps et l'on a ainsi vu s'ériger une multitude de constructions de toutes tailles, toujours à la pointe de la technique. Au final, c'est une installation portuaire d'importance nationale, opérationnelle en tout temps, qui est sortie de terre et qui traduit de manière cohérente les processus fonctionnels en un ensemble urbain. Ce projet urbanistique pensé dans sa globalité et son processus de réalisation ont fait naître des ensembles qui sont les témoins novateurs d'un urbanisme et d'une architecture orientés vers la rationalisation du travail. Un croquis sorti du bureau d'Oskar

Bosshardt démontre de manière exemplaire le fonctionnement du port. Le fait qu'il figure dans la publication de Le Corbusier *Städtebau* de 1929 (parution originale en 1925 sous le titre *Urbanisme*), avec le sous-titre « Un exemple de méthode de travail rationnelle », atteste que le port, avec ses deux quais et le bassin I, était, à l'époque de sa construction déjà, considéré comme un complexe urbanistique d'importance internationale fonctionnant de manière systémique. La morphologie et la structure spécifiques des quais est et ouest, avec leurs silos et entrepôts monumentaux, dessinent, avec les petites constructions, les œuvres d'art et les ponts, les infrastructures portuaires, les grues et les installations ferroviaires, dispersés tout autour du bassin I de manière hétérogène, une identité urbanistique caractéristique où se lisent les utilisations et les étapes de construction successives. Avec ses trois longs volumes alignés côte à côte parallèlement au bassin I, et avec le terminal de transbordement en surplomb dans la zone sud donnant un accent inattendu, le quai est contraste avec le quai ouest, moins construit, sur lequel les deux silos disposés transversalement au bassin portuaire font saillie, telles des montagnes de verre et de ferraille usagés. Les bâtiments et structures industrielles présentent de grandes qualités architecturales et techniques. Ils sont également les témoins d'innovations qui ont marqué leur époque et qui présentent toujours un intérêt historique en termes de construction et d'architecture, comme la nouvelle technique de fabrication du béton pour la tour du silo Bernoulli (1923-24), ou la première structure porteuse en encorbellement en béton précontraint du terminal de transbordement sur le quai est (1952-53).

La ville de Bâle est inscrite dans l'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Le périmètre concerné par le projet se situe dans la zone ISOS G 46, à laquelle est assigné l'objectif de sauvegarde C ; il devrait donc conserver son caractère actuel et un équilibre entre les anciens et les nouveaux bâtiments devrait être assuré. Cette zone comprend cinq silos et un hall de transbordement, auxquels est assigné l'objectif de sauvegarde A et qui sont inscrits comme éléments individuels à protéger.

Sur la base de l'analyse de la valeur des sites construits et des monuments historiques, les commissions ont conclu que le développement du port autour du bassin I dans l'esprit de l'utilisation d'origine est également possible dans le futur, de même qu'une transformation des silos situés sur le quai ouest, à condition que celle-ci soit orientée vers sa fonction initiale et qu'elle prenne en compte son caractère, marqué par l'esthétique industrielle. Cette transformation ne doit pas réduire la valeur de témoignage du port rhénan du Petit-Huningue, son caractère doit être authentique et reconnaissable, et le développement urbain ainsi que l'unité systémique de l'ensemble déterminé par sa fonction doivent rester lisibles. La préservation de la substance et de l'image des bâtiments ne peut être atteinte que si le silo reste reconnaissable en tant que tel et qu'il n'est pas transformé en un immeuble standard avec fenêtres et balcons. Les silos et entrepôts monumentaux, inscrits comme éléments individuels à protéger dans l'ISOS, ne sont pas les seules constructions à porter témoignage de la riche diversité de l'ensemble portuaire du Petit-Huningue ; tout aussi importants sont les petites et toutes petites constructions discrètes, les grues et les infrastructures ferroviaires, l'aspect du site dans son ensemble et les œuvres d'art spécialement conçus pour le lieu. La valeur des installations et des bâtiments ne réside pas au premier chef dans la haute qualité de leur architecture mais dans le fait que ceux-ci s'insèrent dans l'environnement général et fonctionnel d'un port. Les bâtiments d'après-guerre marquent le début de la production architecturale en série et obéissent à une esthétique industrielle fonctionnelle, qui se manifeste notamment par des formes épurées. Les installations techniques, telles que les équipements de transport, de nettoyage et de pesage, qui ont été préservées depuis l'époque

de leur construction, revêtent donc également une importance particulière ; elles sont un témoignage important de l'histoire industrielle, technique et économique.

Parallèlement à son activité d'expertise, la commission a également pu consacrer du temps à d'autres tâches. Elle a notamment profité du débat actuel sur le thème de la « culture du bâti » et de la procédure de consultation correspondante sur la « stratégie Culture du bâti » de l'OFC pour discuter des implications que cela pourrait avoir sur ses propres tâches dans un domaine en pleine mutation. La CFMH a réitéré ses craintes de voir la notion de « culture du bâti », définie en termes très larges, être mal comprise, avec le risque qu'elle soit utilisée pour reléguer la sauvegarde et l'entretien du tissu bâti à une préoccupation de second rang derrière l'activité de construction. Or, dans le contexte du développement durable de la Suisse, une « culture de la transformation » de qualité, respectueuse du tissu existant, devrait être une condition indispensable pour une culture du bâti en accord avec les exigences de la conservation du patrimoine et de son identité.

En 2019, la CFMH a de nouveau été confrontée à des exigences qu'elle a été dans l'incapacité ou dans l'impossibilité de remplir sur la base de son mandat légal. Bien que la CFMH puisse et doive être impliquée le plus tôt possible dans les projets et les planifications, elle ne doit cependant pas influencer indûment ceux-ci. Lorsqu'elle est appelée à évaluer des projets, son rôle doit uniquement se borner à concrétiser les buts visés par la protection ou à définir les conditions menant à une solution respectueuse du patrimoine. En outre, la commission ne peut pas effectuer ou anticiper la pesée par les décideurs politiques d'intérêts divers voire contradictoires. En tant que commission d'experts indépendante, elle doit, au contraire, représenter les intérêts du patrimoine et de la conservation des monuments historiques. Enfin, les recherches sur les bâtiments et les ensembles dépassent également le cadre de ses activités. Elle doit s'appuyer sur les documents et les inventaires disponibles pour effectuer des expertises dans des délais souvent très serrés, système de milice oblige. En termes de communication, l'une des tâches les plus importantes pour la CFMH consistera à rendre son travail encore plus compréhensible pour un public spécialisé plus large.

4 Etat des inventaires

4.1 Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

L'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) a entièrement été révisé. En 2019, la CFMH s'est exprimée par deux fois au sujet d'une révision totale de l'ordonnance correspondante (OISOS), le 15 mai 2019 dans le cadre d'une procédure de consultation et le 28 août dans le cadre de la deuxième consultation des offices. La commission approuve l'intention de l'OFC de compléter le contenu de l'OISOS de 1981, de faire correspondre l'OISOS aux ordonnances concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (OIFP) et l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) et, dans le même temps, d'y inscrire les principes méthodologiques de relevé des objets. La commission n'a par ailleurs suggéré que quelques précisions au projet d'ordonnance et au rapport explicatif. L'équipe de six personnes en charge de l'inventorisation de l'ISOS à l'OFC travaille sur la révision des relevés des sites d'importance nationale dans les cantons des Grisons et de Genève. Le comité permanent d'évaluation de l'ISOS, dans lequel Renaud Bucher représente la CFMH, participe à la révision de

l'ISOS.

Dans son rapport complémentaire au postulat 16.4028 Fluri « Préserver la physionomie des localités suisses » du 17 janvier 2018, le Conseil fédéral a invité le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), dans le cadre du travail de révision de l'ISOS dans les cantons de Genève et des Grisons, à établir des recommandations sur la manière de préserver les qualités des sites d'importance nationale à protéger en Suisse dans le cadre du développement du bâti vers l'intérieur. Ces recommandations doivent apporter des exemples de processus, procédures et instruments pour la mise en œuvre réussie des planifications. Exemples de cas à l'appui, il s'agira de montrer comment bien utiliser l'ISOS dans les projets de densification pour garantir une planification de qualité. L'OFC et l'ARE ont institué un groupe de travail pour suivre le projet conformément au programme de travail et, en particulier, pour définir des exemples de cas, discuter des enseignements qui en ont été tirés et établir des recommandations. Isabel Haupt représente la CFMH dans le groupe de travail « Postulat Fluri ». La première séance a eu lieu le 25 juin 2019.

4.2 Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

L'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) de 2010 se base sur des fondements scientifiques datant de la période 1983 à 2003, ce qui pose évidemment la question de l'actualité des données de l'inventaire. Dans la perspective d'une éventuelle révision de l'IVS, les secrétariats de la CFMH et de la CFNP ont participé à une réunion avec les responsables des *voies de communication historiques* à l'Office fédéral des routes (OFROU). L'objectif de la séance était de récolter des informations sur la signification et l'importance de l'IVS et sur les expériences dans l'application de l'inventaire, afin de déterminer dans quelle mesure une révision ou une révision partielle s'impose.

5 Délégations de la CFMH

En 2019, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant la CFMH	En qualité de
Comité permanent d'évaluation de l'ISOS	Renaud Bucher	Membre
https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patri- moine-culturel/patrimoine-culturel-et-monu- ments-historiques/isosinventaire-federal-des- sites-construits-dimportance-natio/l_isos-en-re- sume.html		
Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC)	Bettina Hedinger	Membre
https://www.babs.admin.ch/fr/aufgaben- babs/kgs/organisation.html		
Fachgremium ISBA SBB	Peter Omachen	Membre

Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne https://www.bfh.ch/de/weiterbildung/mas/denkmalpflege-umnutzung/	Moritz Flury-Rova	Conseiller scientifique
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti http://www.stiftung-denkmalpflege.ch	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation

5.1 Représentations à des colloques et à des conférences

Stefan Wuelfert a représenté la CFMH le 29 mars 2019 à l'assemblée générale 2019 de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR) à Lugano, le 12 avril 2019, accompagné de la secrétaire de la commission Irène Bruneau, à l'assemblée générale 2019 du Groupe de travail protection du patrimoine (GTP) à Schaffhouse, du 16 au 18 mai 2019 au symposium Salvisberg de l'Université de Berne organisé par l'Institut d'histoire de l'art de cette dernière, le 25 mai 2019 à la réunion des membres de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) à Chillon, le 27 mai 2019 à la réunion des experts de l'Office fédéral de la culture (OFC) à Lausanne, le 17 juin 2019 à la célébration des 70 ans de l'adhésion de la Suisse à l'UNESCO organisée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le 29 juin 2019 à la remise du Prix Wakker 2019 par Patrimoine suisse et le 24 août 2019 à la réunion annuelle 2019 de Domus Antiqua Helvetica (DAH) dans le canton d'Appenzell. Le 18 octobre 2019, le président est intervenu au *Forum Denkmalpflege* de l'Université de Berne avec une allocution intitulée « La culture du bâti doit-elle remplacer la conservation des monuments historiques ? ». Peter Omachen a représenté la CFMH à l'assemblée annuelle de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments des 7 et 8 novembre à Stans.

6 Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

Comme les années précédentes, les contacts et la collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ont été particulièrement étroits en 2019. Les deux commissions ont rédigé dix expertises et prises de position communes. La CFMH a également collaboré avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture et entretenu de bonnes relations avec le service responsable de l'IVS de l'Office fédéral des routes. Que les responsables soient ici chaleureusement remerciés de cette agréable et précieuse collaboration.

Rerne	lo 21	20ût	2020
Berne	1e .5 L	aoiii	/11/11

Commission fédérale des monuments historiques

Dr Stefan Wuelfert Irène Bruneau